



# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pour être retenu(e), vous devez obligatoirement fournir une photocopie de tous les documents ci-après (liste non limitative). Ces photocopies doivent être lisibles, être au format A4, ne pas comporter d'agrafe et être classées dans l'ordre de la liste.

## **PIÈCES À FOURNIR (photocopies)**

- Carte d'identité nationale ou Passeport en cours de validité (recto- verso)
- RIB (Relevé Identité Bancaire)
- Attestation d'affiliation à la sécurité social (ou photocopie de la carte vitale) comportant le numéro de sécurité social de l'employé ainsi que l'adresse de son centre d'affiliation
- Extrait de casier judiciaire de moins de trois mois (bulletin n°3) disponible sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>
- Diplômes ou attestation de formation
- Justificatif de domicile de moins de trois mois :
  - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
  - Si vous êtes propriétaire: acte de propriété + justificatif de domicile
  - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
  - Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).